

Mise à jour pour les agences de voyages

Suppression des vMPD et introduction des EMD- S

IATA a mis fin aux vMPD (« *Virtual Multi-Purpose Documents* ») depuis le 30 juin 2014 dans tous les pays, à l'exception des pays listés ci-dessous dont le terme est prévu le 30 octobre 2014.

- Toutes l'Amérique latine et caraïbes, Australie (AU), Taipei Chinois (TW), région du golfe Persique, Hong Kong (HK), Inde (IN), Italie (IT), Japon (JP), Malaisie (MY), Fédération Russe (RU), Singapour (SG), Corée du sud (KR), Sri Lanka (LK), Turquie (TR), Ukraine (UA).

En conséquence, les agences de voyages utilisatrices du BSP (« Billing and Settlement Plan ») de IATA devront appliquer désormais l'EDM-S («Electronic Miscellaneous Document-Standalone ») pour la collecte d'un certain nombre de pénalités et frais.

Le 12 janvier 2014, IATA avait mis fin aux émissions des vMCOs.

<u>Pour la collecte des frais et des pénalités d'American Airlines:</u>

A compter du 1er juillet 2014, l'EMD-S doit être utilisé pour la collecte des pénalités et des frais suivants:

- Frais de changement de réservation – RFISC - 993
  - En fonction des capacités du GDS et selon les lois locales, les frais de changement pourront aussi être collectés dans le nouveau billet au moment de l'échange ou de la réémission de celui-ci en utilisant le code taxe "CP".

- Acomptes – RFISC – 997
  - Pour le règlement des acomptes « groupes » (plus de 9 passagers).

- Frais divers – RFISC 98J – **Seulement si autorisé expressément par le service commercial d'American Airlines**
  - NB: Si d'autres frais de service non autorisés par le service commercial d'American Airlines étaient prélevés par le biais de l'EMD-S, une note de débit (ADM) serait émise.

Si pour quelque raison que ce soit, l'EMD-S n'était pas encore actif dans votre GDS, une solution alternative est disponible sur certains marchés :

Notre portail web vous permet en effet, de collecter les frais de changement de réservation et les dépôts d'acompte.

- Accès au Portail American Airlines.

- Disponible dans les pays suivants : Autriche(AT), Belgique (BE), Danemark (DK), Finlande (FI), France (FR), Allemagne (DE), Guadeloupe (GP), Irlande (IE), Israël (IL), Italie (IT), Martinique (MQ), Pays-Bas(NL), Norvège (NO), Espagne (ES), Suède (SE), Suisse (CH), Royaume Uni (GB).
  - Pour toutes autres questions merci de contacter AA.Portal@aa.com.





Certaines actions ne peuvent être réalisées par EMD-S pour le moment :

- Montant Résiduel (« Refundable Balances ») - comprenant les frais d'annulation
  - Procéder à une DAR via le BSPLink, afin que notre service Remboursement vous renvoie le montant dû.
  - Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Service remboursement d'American Airlines.

Pour la collecte des frais et des pénalités d'US Airways :

A partir du 1er juillet 2014, les pénalités et frais suivants devront être réglés par EMD-S :

- Frais de changement de réservation – RFISC - 993
  - En fonction des capacités du GDS et selon les lois locales, les frais de changement pourront aussi être collectés dans le nouveau billet au moment de l'échange ou de la réémission de celui-ci en utilisant le code taxe "CP".

- Acomptes – RFISC – 997
  - Pour le règlement des acomptes « groupes » (plus de 9 passagers).

Certaines actions ne peuvent être réalisées par EMD-S pour le moment :

- L'annulation et/ou le remboursement d'un EMD-S n'est pas possible et le code erreur 155 apparaitra.
  - Pour annuler ou rembourser un EMD-S, les options sont :
    - Faire une demande de remboursement à US Airways via BSPlink.
    - Aller sur le site USAirways.com, sélectionner Contact US, puis sélectionner « Refund inquiry »

Si pour quelque raison que ce soit l'EMD-S ne fonctionne pas encore dans votre GDS, merci de faire comme suit :

- Frais de changement
  - Les frais de changement peuvent être collectés dans le nouveau billet au moment de l'échange/de la réémission du billet en utilisant le code taxe "CP".
  - S'il est impossible d'inclure les frais de changement dans la transaction, les agences devront contacter le Help Desk US Airways pour la réémission (Tel. France : 0810 63 22 22).
    - Des frais supplémentaires seront à régler pour ce service.

- Acomptes Groupes
  - Les agences doivent contacter US Airways pour l'émission d'acomptes groupes en leur nom.
    - Ce service est gratuit.

Pour tous compléments d'information concernant American Airlines veuillez consulter votre site Agence de voyages – mode d'emploi

Pour tous compléments d'information concernant US Airways, merci de bien vouloir contacter le Help Desk de la compagnie (0810 63 22 22) ou votre commercial par email.

